

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

24 Juillet 2020

**OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département.**

L'an deux mille vingt et le Vendredi vingt-quatre Juillet, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est rassemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Lucien LIMOUSIN, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Sylvia BARTHELEMY donne procuration à Jean-Pierre BOUVET,
Laure-Agnès CARADEC donne procuration à Didier REAULT,
Maurice DI NOCERA donne procuration à Didier REAULT,
Jean-Claude FERAUD donne procuration à Patricia SAEZ,
Gérard FRAU donne procuration à Claude JORDA,
Gérard GAZAY donne procuration à Véronique MIQUELLY,
Jean-Noël GUERINI donne procuration à Henri PONS,
Eric LE DISSES donne procuration à Valérie GUARINO,
Richard MALLIE donne procuration à Jean-Marc PERRIN,
Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA,
Danielle MILON donne procuration à Patrick BORE

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 1

Créations et transformations des emplois permanents relatifs à l'effectif théorique global du département.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les créations et transformations des emplois permanents à l'effectif théorique global du Département.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 2

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (chef de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n°3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (chef de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n°3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 3

Caractéristiques et définition de l'emploi de technicien (assistant technique de l'environnement) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport , les caractéristiques et définition de l'emploi de technicien (assistant technique de l'environnement) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 4

Caractéristiques et définition de l'emploi technicien (responsable d'équipe) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi technicien (responsable d'équipe) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 5

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (chef de projets) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (chef de projets) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 6

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2ème classe à 50% ETP (gynécologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2ème classe à 50% ETP (gynécologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 7

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2ème classe à 50% ETP (médecin de PMI) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2ème classe à 50% ETP (médecin de PMI) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 8

Caractéristiques et définition de l'emploi de psychologue de classe normale à 75% ETP (psychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi de psychologue de classe normale à 75% ETP (psychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 9

Transformation d'un emploi de médecin de 2ème classe en un emploi de médecin de 2ème classe à 50% ETP (gynécologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi de médecin de 2ème classe en un emploi de médecin de 2ème classe à 50% ETP (gynécologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 10

Transformation d'un emploi de médecin hors classe (médecin) en vertu de la délibération n° 5ai du 18 octobre 2019 en un emploi de médecin de 2ème classe 50% ETP (médecin de PMI) à pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi de médecin hors classe (médecin) en vertu de la délibération n° 5ai du 18 octobre 2019 en un emploi de médecin de 2ème classe 50% ETP (médecin de PMI) à pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 11

Transformation d'un emploi de conseiller territorial socio-éducatif en un emploi de conseiller territorial socio-éducatif (responsable de MDS de proximité) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi de conseiller territorial socio-éducatif en un emploi de conseiller territorial socio-éducatif (responsable de MDS de proximité) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 12

Transformation d'un emploi d'assistant socio-éducatif de 2ème classe en un emploi d'assistant socio-éducatif de 2ème classe (assistant de service social) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'assistant socio-éducatif de 2ème classe en un emploi d'assistant socio-éducatif de 2ème classe (assistant de service social) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 13

Transformation d'un emploi d'ingénieur principal (chef de projets) en vertu de la délibération 5aw du 18 octobre 2019 en un emploi d'ingénieur principal (conseiller technique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'ingénieur principal (chef de projets) en vertu de la délibération 5aw du 18 octobre 2019 en un emploi d'ingénieur principal (conseiller technique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 14

Transformation d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe en un emploi d'attaché (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe en un emploi d'attaché (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 15

Transformation d'un emploi de directeur territorial en un emploi d'attaché (directeur adjoint) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi de directeur territorial en un emploi d'attaché (directeur adjoint) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTÉ
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 16

Transformation d'un emploi d'ingénieur (adjoint au chef de service) en vertu de la délibération 43p du 15 décembre 2017, en un emploi d'ingénieur principal (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'ingénieur (adjoint au chef de service) en vertu de la délibération 43p du 15 décembre 2017, en un emploi d'ingénieur principal (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 17

Transformation d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe en un emploi d'attaché (chargé d'achat) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe en un emploi d'attaché (chargé d'achat) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 18

Transformation d'un emploi d'attaché (chargé d'achat) en vertu de la délibération 4bn du 14 avril 2020 en un emploi d'attaché (acheteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'attaché (chargé d'achat) en un emploi d'attaché (acheteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 19

Transformation d'un emploi de directeur du contrôle de gestion (attaché) en un emploi de directeur du contrôle de gestion (cadres d'emplois des administrateurs ou attachés) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi de directeur du contrôle de gestion (attaché) en un emploi de directeur du contrôle de gestion (cadres d'emplois des administrateurs ou attachés) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 20

Transformation d'un emploi d'ingénieur (responsable de secteur) en vertu de la délibération 2bg du 5 avril 2019 en un emploi d'attaché (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'ingénieur (responsable de secteur) en vertu de la délibération 2bg du 5 avril 2019 en un emploi d'attaché (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 21

Transformation d'un emploi d'attaché principal en un emploi d'attaché principal (directeur adjoint) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'attaché principal en un emploi d'attaché principal (directeur adjoint) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 22

Transformation d'un emploi d'attaché en un emploi d'attaché principal (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi d'attaché en un emploi d'attaché principal (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 23

Modification d'un emploi d'attaché principal (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 42h du 31 mars 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi d'attaché principal (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 42h du 31 mars 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 24

Modification d'un emploi de directeur adjoint pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 8g du 26 juin 2015 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi de directeur adjoint pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 8g du 26 juin 2015 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 25

Modification d'un emploi d'ingénieur (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 5c du 17 octobre 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi d'ingénieur (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 5c du 17 octobre 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 26

Modification d'un emploi d'ingénieur (ingénieur systèmes réseaux et sécurité) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 5f du 21 octobre 2016 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi d'ingénieur (ingénieur systèmes réseaux et sécurité) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 5f du 21 octobre 2016 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 27

Modification d'un emploi d'ingénieur en chef (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 8j du 26 juin 2015 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi d'ingénieur en chef (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 8j du 26 juin 2015 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 28

Modification d'un emploi d'ingénieur en chef (chef de service), pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 8e du 26 juin 2015 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi d'ingénieur en chef (chef de service), pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 8e du 26 juin 2015 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 29

Modification d'un emploi d'ingénieur principal (responsable d'exploitation système), pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 5h du 21 octobre 2016 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi d'ingénieur principal (responsable d'exploitation système), pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 5h du 21 octobre 2016 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 30

Modification d'un emploi d'ingénieur principal (responsable de la production et des analystes d'exploitation) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 4l du 27 juin 2014 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification d'un emploi d'ingénieur principal (responsable de la production et des analystes d'exploitation) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 4l du 27 juin 2014 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 31

Augmentation de 10 contrats supplémentaires d'apprentissage prévus par délibération n°4df du 14 avril 2020.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, l'augmentation de 10 contrats supplémentaires d'apprentissage prévus par délibération n°4df du 14 avril 2020.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 32

Recours à des agents contractuels pour une durée ponctuelle (accroissement temporaire d'activité) en application des dispositions de l'article 3,I,1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

→ 1 emploi d'agent contractuel de catégorie A - Attaché (rémunération équivalente au 6ème échelon du grade + régime indemnitaire correspondant) durée : 6 mois.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, le recours à des agents contractuels pour une durée ponctuelle (accroissement temporaire d'activité) en application des dispositions de l'article 3,I,1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 33

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1ère classe à 50% ETP (médecin pédopsychiatre) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1ère classe à 50% ETP (médecin pédopsychiatre) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE 34

Transformation d'un emploi de médecin de 1ère classe en un emploi de médecin de 1ère classe à 50% ETP (médecin pédopsychiatre) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation d'un emploi de médecin de 1ère classe en un emploi de médecin de 1ère classe à 50% ETP (médecin pédopsychiatre) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**